

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 41 – Mercredi 23 novembre 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journallofficiel@lepays.ch](mailto:journallofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 15 novembre 2011

Par arrêté, le Gouvernement a institué un groupe de travail temporaire chargé d'étudier des adaptations de la législation pour la gestion et le dimensionnement de la zone à bâtir.

Le groupe de travail est composé des membres suivants:

- M. Alain Beuret, architecte-urbaniste, Service de l'aménagement du territoire;
- M. Pierre-Arnaud Fueg, chef, Service des contributions;
- M. Raphaël Macchi, urbaniste, Service de l'aménagement du territoire;
- M. Dominique Nusbaumer, architecte-urbaniste, consultant externe;
- M<sup>me</sup> Christa Perregaux DuPasquier, avocate, vice-présidente de l'ASPAN;
- M. François Schaffter, juriste, Service juridique;
- M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Alain Beuret.

Le secrétariat du groupe de travail est assumé par le Service de l'aménagement du territoire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

République et Canton du Jura

### Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Jean-Paul Gschwind, député, Courchavon,

- M. Jean-Marc Fridez, suppléant, Buix, est élu député du district de Porrentruy;
- M. Hubert Farine, Alle, est élu suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 23 novembre 2011.

Delémont, le 15 novembre 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service de l'économie rurale

### Concours intercantonal de taureaux

**Mercredi 8 février 2012, à Tavannes**

#### Inscriptions

Le concours intercantonal de taureaux de swissherdbook aura lieu le 8 février 2012, à 13 h 30, au Manège d'Orange à Tavannes, pour les éleveurs du Jura et du Jura bernois.

Les taureaux nés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et le 30 septembre 2011 peuvent être présentés.

Selon l'ordonnance fédérale sur les épizooties (RS 916.401, article 171, alinéa 2), les taureaux d'élevage âgés de plus de 24 mois doivent être soumis annuellement à un examen sérologique sanguin. Etant donné que les taureaux présentés à Tavannes sont plus jeunes, ce contrôle ne sera pas exigé.

Les taureaux de plus de 12 mois doivent être munis d'un anneau nasal.

Les prescriptions de concours peuvent être téléchargées sur le site [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr) ou obtenues au Service de l'économie rurale, téléphone 032 420 74 12.

Les éleveurs domiciliés dans le canton du Jura sont priés d'inscrire leurs taureaux au Service de l'économie rurale du Jura, « Concours taureaux », Case postale 131, 2852 Courtételle, jusqu'au 3 janvier 2012.

Document nécessaire pour l'inscription: CAP du tau-reau comportant l'adresse actuelle du propriétaire.

Courtemelon, novembre 2011.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

Office de l'environnement

**Alle, Beurnevésin, Bonfol, Cœuve,  
Dampdreux, Lugnez, Vendlincourt**

### **Convocation des propriétaires de forêt privée**

A la suite de la création du nouveau Triage forestier «Les Chênes» et conformément aux dispositions légales relatives à la constitution des triages forestiers, les propriétaires de forêt privée sise sur les territoires communaux d'Alle, Beurnevésin, Bonfol, Cœuve, Dampdreux, Lugnez et Vendlincourt **sont convoqués en assemblée** lundi 5 décembre 2011, à 20 h 30, à la halle polyvalente de Vendlincourt, salle du premier étage.

Ordre du jour:

1. Orientation générale sur le nouveau Triage forestier «Les Chênes».
2. Nomination d'un-e représentant-e des propriétaires privés à la commission de triage et d'un-e suppléant-e.
3. Divers.

Saint-Ursanne, le 16 novembre 2011.

Office de l'environnement.

Office de l'environnement

### **Autorisation spéciale de circuler sur les routes forestières pour l'exercice de la chasse aux sangliers en traque**

L'Office de l'environnement,

- vu l'article 10 du décret du 20 mai 1998 sur les forêts,
- vu le résultat favorable de la consultation pour les années 2010 à 2013 des communes et des bourgeoisies,

**autorise les chasseurs, titulaires du permis B, à circuler sur les routes forestières avec leurs véhicules à moteur dans le cadre des traques aux sangliers** du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 janvier 2012 dans le strict respect du règlement cantonal en vigueur sur l'exercice de la chasse (article 43).

Cette autorisation est valable uniquement les jours de chasse. Elle sera prolongée sans autre avis en cas de poursuite des traques aux sangliers au-delà du 30 janvier 2012.

Le chef de l'Office de l'environnement:  
Jacques Gerber.

### **Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Service des transports et de l'énergie

### **Procédure d'approbation des projets d'installations électriques**

#### **Mise à l'enquête publique**

**Communes:** 2340 Le Noirmont; 2345 Les Breuleux; 2338 Les Emibois-Muriaux.

**Requérante:** BKW FMB ENERGIE AG, 3072 Ostermündigen.

**Projet:** N° L-211466 – Ligne mixte 50kV entre sous-station Mont-Soleil et sous-station Le Noirmont. Mise en souterrain d'un tronçon et renforcement de la ligne existante.

FMB Energie AG projette une modification partielle de la ligne 50kV Le Noirmont – Mont-Soleil appartenant à la Société des Forces Electriques de la Goule. Le projet vise à assurer la sécurité d'approvisionnement, à garantir la stabilité du réseau, et notamment à assurer le transport de l'énergie produite par les différents parcs éoliens de la région. Les modifications envisagées se situent sur les localités jurassiennes du Noirmont, du Peuchapatte, des Breuleux et de Muriaux.

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

**Le dossier complet avec plan de situation est mis à l'enquête publique dans les communes du Noirmont, des Breuleux et de Muriaux du 23 novembre 2011 au 9 janvier 2012.**

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les articles 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, chemin de Mor-nex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection Fédérale des Installations à Courant Fort, chemin de Mor-nex 3, 1003 Lausanne

Delémont, le 22 novembre 2011.

Service des transports et de l'énergie.

Le délégué à l'énergie: Francis Jeannotat.

**Publications  
des autorités judiciaires**

Tribunal cantonal

**Règlement du Tribunal cantonal****Modifications du 10 novembre 2011**

Le Tribunal cantonal de la République et Canton du Jura arrête:

**I.**

Le règlement du Tribunal cantonal du 16 octobre 2000 est modifié comme il suit:

**Article 5, alinéa 1<sup>bis</sup>** (nouveau)

<sup>1bis</sup>Chaque membre a droit à une voix, quel que soit son taux d'activité.

**Article 5, alinéa 2** (nouvelle teneur)

<sup>2</sup>Pour qu'une décision soit valable, il faut la présence d'au moins la moitié des membres du plenum.

**Article 9, alinéa 2, lettre b** (nouvelle teneur)

b) il convoque le plenum;

**Article 12 Répartition des affaires** (nouvelle teneur)

<sup>1</sup>En règle générale, un président est désigné pour chaque section.

<sup>2</sup>Le plenum peut désigner un deuxième président pour une section. Dans ce cas, la répartition des affaires se fait d'entente entre les présidents ou, au besoin, par le plenum.

<sup>3</sup>Le plenum peut également décider de confier des affaires d'une section à un autre juge permanent.

<sup>4</sup>En cas de surcharge durable d'une section, le plenum prend les mesures d'organisation qui s'imposent et fait, au besoin, les propositions utiles aux instances compétentes.

**Article 13 Instruction et rapport** (nouvelle teneur)

<sup>1</sup>Les présidents de section ou les juges désignés selon l'alinéa 3 de l'article 12 instruisent les affaires de leur ressort et rapportent à leur sujet.

<sup>2</sup>En cas de besoin, un président de section peut confier l'instruction et/ou le rapport à un autre juge dans une ou plusieurs affaires déterminées.

<sup>3</sup>Un greffier peut être chargé par le juge présidant la cour d'établir un rapport ou de faire une proposition d'arrêt ou de décision dans une affaire déterminée ou de participer à l'instruction de la cause.

**II.**

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Porrentruy, le 10 novembre 2011.

Au nom du Tribunal cantonal.

La présidente: Sylviane Liniger Odiet.

Le premier greffier: Jean Moritz.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### La Baroche

#### Assemblée communale extraordinaire

mercredi 14 décembre 2011, à 20 heures, à la halle de gymnastique de Miécourt.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant la gestion des déchets.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement tarifaire concernant la gestion des déchets.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement de la police locale.
5. Divers

Les règlements mentionnés sous chiffre 2, 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, ainsi que sur le site internet communal *www.baroche.ch*, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Secrétariat communal.

### Bassecourt

#### Convocation du Conseil général

mardi 6 décembre 2011, à 18 h 30, à l'Espace SETAG, 1<sup>er</sup> étage.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 4 octobre 2011.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Crédit de Fr. 1900000.– pour l'acquisition d'une partie des terrains situés dans le secteur «Longues Royes Ouest». (Message N° 331 du 14 novembre 2011 du Conseil communal au Conseil général)
6. Réponse à la question écrite N° 62 «Pour une utilisation modérée de l'éclairage public visant à réduire notre consommation énergétique».
7. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Rosario Gioachino Sciascia.
8. Information et discussion Microrégion.
9. Constitution du bureau pour 2012:
  - a) 2<sup>e</sup> scrutateur;
  - b) 1<sup>er</sup> scrutateur;
  - c) 2<sup>e</sup> vice-président;
  - d) 1<sup>er</sup> vice-président;
  - e) président.

Immédiatement après la séance:

#### 43<sup>e</sup> Assemblée communale d'information

1. Information sur le crédit destiné à l'acquisition d'une partie des terrains situés dans le secteur «Longues Royes Ouest».

Bassecourt, le 14 novembre 2011.

Au nom du Bureau du Conseil général.

La présidente: Christiane Bourgnon.

### Les Bois

#### Plan spécial HAb et HAd «Le Plane Percé»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune des Bois dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 novembre au 23 décembre 2011 inclusivement, à son Secrétariat, en vue de son adoption par le Conseil communal:

- le plan d'occupation du sol;
- le plan des infrastructures souterraines;
- les prescriptions.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal des Bois jusqu'au 23 décembre 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention «Plan spécial HAb et HAd Le Plane Percé».

Les Bois, le 21 novembre 2011.

Conseil communal.

### Les Bois

#### Plan spécial HAc «Derrie lai Bâme»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune des Bois dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 novembre au 23 décembre 2011 inclusivement, à son Secrétariat, en vue de son adoption par le Conseil communal:

- le plan d'occupation du sol;
- le plan des infrastructures souterraines;
- les prescriptions.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal des Bois jusqu'au 23 décembre 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention «Plan spécial HAc Derrie lai Bâme».

Les Bois, le 21 novembre 2011

Conseil communal.

### Les Bois

#### Convocation du Conseil général

lundi 12 décembre 2011, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 juillet 2011.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Discuter, éventuellement accepter un crédit de Fr. 218000.– destiné à l'adduction d'eau du domaine du Cerneux-de-la-Pluie ainsi que son financement;
- b) donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement.
6. Discuter et approuver l'octroi d'une subvention communale de Fr. 5000.– à la Société Progressia pour des travaux d'isolation effectués à l'immeuble «Rue du Doubs 14».
7. Budget 2012:
  - a) fixation de la quotité d'impôt et autres taxes;
  - b) discuter et approuver le budget de fonctionnement 2012;

- c) donner connaissance du budget des investissements 2012.
- 8. a) Election du président du Conseil général;
- b) élection du premier vice-président du Conseil général;
- c) élection du second vice-président du Conseil général;
- d) élection de deux scrutateurs.

Au nom du Conseil général.

Le président: Gilles Cattin.

## Boncourt

### Assemblée communale ordinaire

lundi 12 décembre 2011, à 20 h 15, à l'aula de l'école primaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2011.
2. Décider l'octroi du droit de cité communal à M. Emmanuel Janin, 1983, célibataire, ressortissant français et domicilié à Boncourt.
3. Discuter et adopter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012; fixer la quotité d'impôt et arrêter le taux des taxes communales.
4. Dans le cadre du budget d'investissement 2012, voter un crédit de:
  - 4.1 Fr. 345000.– pour la réfection d'une portion de la route du Chavon-Dessus;
  - 4.2 Fr. 300000.– pour le bouclage du réseau d'eau potable du secteur Chantemerle, Vosges, Bellevue;
  - 4.3 Fr. 720000.– pour la réfection de la route du Co-teau;
  - 4.4 Fr. 42000.– pour le changement de l'automate du système de gestion des stations de pompes et des réservoirs, ainsi que pour l'automatisation du compteur d'eau situé au Neu Bois;
  - 4.5 Fr. 70000.– pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse-saleuse-déneigeuse;
  - 4.6 Fr. 2100000.– pour la viabilisation du futur lotissement des Pommerats, sous réserve de l'approbation ultérieure du plan spécial des Pommerats;
  - 4.7 Fr. 315000.– pour la réfection du carrefour de la Font, Chavon-Dessus, Canal.
5. Discuter et approuver la Convention relative au triage forestier Ajoie-Ouest.
6. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours régional Basse-Allaine.
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 329184.– destiné à financer l'achat par le SIS régional Basse-Allaine d'un camion tonne-pompe léger, type Mercedes-Benz 818-DA Vario, châssis-cabine, 4x4 et à financer par fonds propres, sous déduction des subventions à recevoir.
8. Divers et imprévu.

La convention mentionnée au point 5 et le règlement mentionné au point 6 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Boncourt, le 21 novembre 2011.

Secrétariat communal.

## Bonfol

### Nivellement des tombes

Le Conseil communal fera procéder, dans le courant de l'hiver 2011-2012, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Les personnes qui désirent concessionner les tombes de leurs parents inhumés depuis 20 ans et plus sont invitées, conformément aux articles 14 et 22 du règlement concernant les inhumations au cimetière du 29 décembre 1941, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal, dans le délai de trois semaines, soit jusqu'au 16 décembre 2011.

Les mausolées des tombes non concessionnées sont à enlever dans le même délai, à défaut de quoi ils le seront par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière.

Conseil communal.

## Les Breuleux

### Assemblée communale

mardi 20 décembre 2011, à 20 heures, à l'aula de l'école primaire.

Ordre du jour:

1. Présentation du dossier PGEE (plan général d'évacuation des eaux) en collaboration avec le bureau RWB et l'Office cantonal de l'environnement.
2. Budget communal 2012:
  - a) fixer la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités;
  - b) adopter le budget de fonctionnement;
  - c) budget des investissements.
 Voter les crédits ci-dessous:
  - a) Fr. 135000.– pour la réfection de la conduite d'eau potable de Grand-Rue 16 à Grand-Rue 28; financement par le fonds communal du Service des eaux et une subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière;
  - b) Fr. 105000.– pour la réfection du chemin « Derrière-Chalery – Le Clédard de la Velle »; financement par les fonds communaux à disposition et une subvention de l'Office cantonal des forêts.
3. Prendre connaissance et approuver un cautionnement solidaire d'un montant de Fr. 840000.– en faveur de la société immobilière « Ronde Planche » pour l'octroi d'un prêt de la Confédération destiné à financer la construction d'un deuxième immeuble locatif.
4. Prendre connaissance du projet de nouveau règlement de jouissance des pâturages de la commune des Breuleux et se déterminer à son sujet.
5. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**Cornol****Assemblée communale ordinaire**

lundi 12 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2012, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et autres taxes communales.
3. Divers.

Cornol, le 16 novembre 2011.

Conseil communal.

**Courrendlin****Avis de dépôt du plan spécial et des prescriptions «Sur la Farrère»**

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courrendlin dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 novembre au 23 décembre 2011 inclusivement, à son Secrétariat communal, en vue de son adoption par le Conseil municipal:

— le plan spécial et les prescriptions «Sur la Farrère».

Les oppositions, dûment motivées, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil municipal de Courrendlin jusqu'au 23 décembre 2011 inclusivement.

Conseil municipal.

**Courroux****Assemblée communale**

lundi 19 décembre 2011, à 20 heures, au Centre Trait d'Union, rue du 23-Juin 37.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 31 octobre 2011.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2012 de la commune mixte de Courroux, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Divers.

Observations: le procès-verbal de l'assemblée communale du 31 octobre 2011 est disponible au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune [www.courroux.ch](http://www.courroux.ch).

Les documents relatifs aux autres points de l'ordre du jour peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 23 novembre 2011.

Conseil communal.

**Courtételle****Assemblée communale ordinaire**

mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à l'aula de l'école.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2011.
2. Budgets de l'exercice 2012:
  - a) fonctionnement: fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales;
  - b) discuter et voter les budgets de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
3. Voter un crédit de Fr. 80 000.– pour l'acquisition d'un véhicule pour l'entretien des rues et des trottoirs du village, à couvrir par les recettes courantes.

4. Voter un crédit de Fr. 230 000.– pour le changement des conduites d'eau potable et des eaux usées sous les voies CFF; à financer par emprunt bancaire et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation.
5. Statuer sur une demande de naturalisation:
  - M. Freddy De Sloovere, domicilié rue de l'Eglise 1.
6. Prendre connaissance et approuver les modifications des règlements suivants:
  - règlement sur les élections communales;
  - règlement d'organisation.
7. Informations et divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 peut être consulté au Secrétariat communal. Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au lundi 12 décembre 2011.

Les règlements figurant sous chiffre 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, écrites et dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Conseil communal.

Courtételle, le 18 novembre 2011.

Conseil communal.

**Delémont****Route de Bâle – Colliard****Restrictions à la circulation**

Le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 14 novembre 2011, en vertu de l'article 2 de la loi sur la circulation routière des véhicules routiers du 26 octobre 1978, les restrictions suivantes:

- Pose de signaux OSR N° 2.13 (circulation interdite aux voitures et motocycles) au lieu-dit Le Colliard;
- Pose de plaques complémentaires «Excepté avec autorisation spéciale écrite» en complément de ces signaux.

**Stationnement**

- Marquage de quatre places de stationnement – zone bleue.

Le nouveau plan de stationnement N° UE-ROU-SIG-1157380 sur lequel figurent toutes les modifications de la signalisation et du stationnement indiqué ci-dessus fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

En vertu des articles 94, 96 et 98 de la loi du 20 novembre 1978 de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle, il peut être fait opposition contre cette décision jusqu'au 23 décembre 2011 inclusivement.

Les oppositions doivent être présentées par écrit et dûment motivées auprès du secrétariat du Service de l'ur-

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

banisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, à Delémont.

Delémont, le 18 novembre 2011.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville.

## Les Genevez

### Assemblée communale ordinaire

lundi 12 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Adopter le budget 2012, les taxes y relatives et la quotité d'impôt.
3. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de La Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100 000.– destiné à l'isolation du bâtiment du concierge de l'Ecole secondaire de La Courtine; financement assuré par un emprunt bancaire.
4. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de La Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100 000.– destiné au changement du chauffage de l'Ecole secondaire de La Courtine; financement assuré par un emprunt bancaire.
5. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 50 000.– destiné à la mise en conformité de l'ancien rural du domaine de Sous-la-Côte; financement assuré par les recettes courantes et la participation d'un tiers.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 150 000.– pour la réfection du chemin de l'école; financement assuré par les comptes de réserve pour entretien des chemins et réseau des eaux usées et par les recettes courantes.
7. Nomination d'un membre à la commission d'école du Cercle scolaire La Courtine.
8. Divers et imprévu.

Conseil communal.

## Grandfontaine

### Assemblée communale

jeudi 15 décembre 2011, à 20 h 15, dans le bâtiment scolaire.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et accepter le budget 2012 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
3. Présentation et approbation de la convention relative au Triage forestier «Ajoie-Ouest».
4. Divers

La convention mentionnée sous chiffre 3 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale à l'affichage public, où elle peut être consultée.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

## Montfaucon

### Assemblée ordinaire de la commune mixte

lundi 19 décembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale N° 3.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2012.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2012:
  - a) terrains à bâtir;
  - b) aisances;
  - c) aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2012; fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 90 000.– pour la modernisation de l'appareil de télétransmission et pour l'équipement du réservoir d'eau potable; financement par une subvention de l'ECA Jura, un prélèvement sur le Fonds de réserve «Eaux» et par un emprunt.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 10 000.– pour la participation de la commune à l'installation d'un bancomat dans le village; financement par les recettes courantes.
7. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 50 000.– destiné à la mise en conformité de l'ancien rural du domaine de Sous-la-Côte; financement assuré par les recettes courantes et la participation d'un tiers.
8. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par M<sup>me</sup> Pascale Buchwalder-Cuenat, domiciliée à Delémont.
9. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation.
10. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales.
11. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant l'alimentation en eau.
12. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant les eaux usées.
13. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur la jouissance des pâturages de Montfavergier.
14. Divers et imprévu.

Les règlements mentionnés sous chiffres 9, 10, 11, 12 et 13 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

## Muriaux-Les Emibois

### Assemblée communale extraordinaire

lundi 19 décembre 2011, à 20 heures, à l'école des Emibois.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Statuer sur une demande d'achat de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> à Muriaux.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales.

5. Se prononcer sur une initiative populaire concernant l'interdiction de construction d'éoliennes industrielles sur le territoire de la commune de Muriaux.
6. Divers et imprévu.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

La consultation de ces règlements est également possible sur le site internet [www.muriaux.ch](http://www.muriaux.ch).

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant leur dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal.

## Soyhières

### Assemblée bourgeoise ordinaire

vendredi 9 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

## Undervelier

### Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune d'Undervelier dépose publiquement durant 30 jours, soit du mercredi 23 novembre au vendredi 23 décembre 2011 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- modification de peu d'importance du plan de zones, parcelle N° 455 (partiellement).

Durant le délai du dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal d'Undervelier jusqu'au vendredi 23 décembre 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention « Opposition à la modification de peu d'importance du plan de zones ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Conseil communal.

## Vellerat

### Assemblée communale ordinaire

jeudi 15 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens, taxes communales.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales.
5. Information sur les projets communaux en cours sur le territoire communal et dans le cadre de l'agglomération delémontaine.
6. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Alle

#### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 6 décembre 2011, à 20 h 15, à la Maison paroissiale.

Ordre du jour:

*(complément à la publication du 10 novembre 2011)*

6. Constitution d'une Fondation: rectification de l'acte de Fondation.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

### Beurnevésin

#### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 6 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 avec une quotité d'impôt à 11%.
3. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

### Boncourt

#### Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 7 décembre 2011, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2012; fixer la quotité d'impôt.
3. Divers et imprévu.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Bourrignon

#### Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

lundi 5 décembre 2011, à 20 h 15, au local habituel.

Ordre du jour:

1. Salutations du président.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2012.
4. Informations: « Rénovation église ».



5. Informations pastorales.
6. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

---

### **Bressaucourt**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 14 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle de la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et accueil.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Procès-verbal de la dernière séance.
4. Discuter et voter le budget 2012, fixer la quotité d'impôt.
5. Informations et divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

### **Bure**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 13 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

### **Cœuve**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 et quotité d'impôt.
3. Nomination de deux membres de la commission de vérification des comptes.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

### **Courroux-Courcelon**

#### **Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 14 décembre 2011, à 20 heures, au Centre paroissial Trait d'Union.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2012; fixer la quotité de l'impôt.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

### **Develier**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

vendredi 9 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Ouverture et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée paroissiale.
3. Budget 2012 et quotité d'impôt.
4. Mot de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévu.

Develier, le 19 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

### **Fahy**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 7 décembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 et quotité d'impôt.
3. Divers et imprévu.

Fahy, le 16 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

### **Fontenais**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présenter et voter le budget 2012 et voter la quotité d'impôt.
3. Voter un crédit de Fr. 10000.– pour les alentours de l'église; donner compétences au Conseil pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Informations, communications.
5. Divers et imprévu.

Fontenais, le 21 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

### **Mervelier-La Scheulte**

#### **Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 7 décembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Elections.
4. Divers.

Mervelier, le 21 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Le Noirmont****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 12 décembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la l'assemblée du 23 mai 2011.
2. Budget 2012.
3. Prêt de l'autel de l'ancienne église aux Sœurs des Côtes pour leur chapelle.
4. Divers et imprévu.

Le Noirmont, le 15 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Les Pommerats-Goumois****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 7 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 et quotité d'impôt.
3. Décompte des travaux à l'église.
4. Information sur la fusion avec la commune ecclésiastique de Saignelégier.
5. Divers.

Les Pommerats, le 14 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Porrentruy****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 5 décembre 2011, à 20 h 15, au Centre paroissial Les Sources.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acceptation du budget 2012 et fixation de la quotité d'impôt (inchangée).
3. Approbation du projet d'aide humanitaire.
4. a) Construction d'un sas d'entrée à Saint-Germain;  
b) décider du prélèvement de la somme nécessaire dans le fonds « Bâtiments paroissiaux ».
5. Informations:  
a) du Centre de paroisse;  
b) de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Porrentruy, le 15 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Saulcy****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 5 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2011.
4. Divers et imprévu.

Saulcy, le 16 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Soulce****Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 5 décembre 2011, à 20 heures, à la salle des sociétés sous la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Fixer la quotité d'impôt 2012;  
b) présenter et adopter le budget 2012.
3. Information concernant le terrain à bâtir de la paroisse.
4. Divers et imprévu.

Soulce, le 16 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Vermes-Envelier-Elay****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 6 décembre 2011, à 20 heures, à la salle de la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Voter la quotité d'impôt pour 2012;  
b) discuter et voter le budget 2012.
3. Voter un crédit de Fr. 6500.- pour la réfection de sols à la cure.
4. Divers.

Vermes, le 16 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

---

**Vicques****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 7 décembre 2011, à 20 heures, à la Maison de paroisse Saint-Valère.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Election d'un vérificateur des comptes.
4. Divers et imprévu.

Vicques, le 17 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

---

**Avis de construction**

**Alle**

Requérants: Carole et Jean-Paul Schöni, Les Combattes 187, 2916 Fahy; auteur du projet: Villasa S.à.r.l. et Bâticoncept Architecture S.à.r.l., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture/réduit, terrasse couverte avec jacuzzi en annexes contiguës, pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 6261 (surface 830 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Gelière », zone d'habitation HAC, plan spécial d'équipement « La Gelière ».

Dimensions principales: Longueur 11 m, largeur 11 m, hauteur 6 m 21, hauteur totale 8 m 07; dimensions de la terrasse: longueur 7 m, largeur 7 m; dimensions du couvert à voiture/réduit: longueur 10 m, largeur 6 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: Alignement selon plan spécial d'équipement «La Gelière».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 17 novembre 2011.

Secrétariat communal.

### Basse-Allaine

Requérante: Pierre Doyon S.A., route de Bonfol 30, 2943 Vendlincourt; auteur du projet: CSD Ingénieurs S.A., rue de la Chaumont 13, 2900 Porrentruy.

Projet: Place en béton au sud des bâtiments N° 35A et 35B, panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture des bâtiments N° 35A et 35B, déshuileur pour la place de lavage, bassin de décantation des eaux et canalisations, sur la parcelle N° 413 (surface 6257 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Tchu Moueni», localité de Courtemaîche, zone agricole ZA.

Dimensions de la place en béton: Longueur 85 m, largeur 15 m; dimensions du bassin: longueur 7 m, largeur 2 m 50; dimensions des panneaux: 270 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup>.

Genre de construction: Bâtiments existants, sans changement.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LF.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011, au Secrétariat communal de Basse-Allaine à Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Basse-Allaine, le 16 novembre 2011.

Secrétariat communal.

### Boncourt

Requérant: Roger Valette, route du Jura 5, 2926 Boncourt.

Projet: Rénovation, assainissement et transformation du bâtiment N° 5 dans le volume existant, comprenant l'aménagement de 5 appartements (3 existants, 2 nouveaux) + nouvelle chaufferie, sur la parcelle N° 102 (surface 1431 m<sup>2</sup>), sise à la route du Jura, zone Centre CB.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 21 novembre 2011.

Secrétariat communal.

### Courroux

Requérante: Progescom S.A., rue Abbé Monnin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: **Modification du permis de construire N° 304/07 délivré le 21 mai 2008**, bâtiment N° 34 de la rue du 23-Juin, surface commerciale et appartements:

a) *façade est*: déplacement de différentes ouvertures (réorganisation), déplacement de la porte d'entrée de l'immeuble (anciennement entrée sur le côté route); b) *façade nord*: abandon de deux ouvertures existantes, transformation de l'ancienne porte d'entrée en fenêtre (sécurisation locaux commerciaux), installation de deux velux en toiture, augmentation de 30 cm de la façade, transformation de la porte de grange existante en accès dépôt; c) *façade ouest*: réorganisation et subdivision de la zone vitrée, ouverture dans pignon en boiserie, dimensions 110x400 cm; d) *façade sud*: création d'une ouverture en toiture, dimensions 360x250 cm, installation de deux velux, sur la parcelle N° 208 (surface 3004 m<sup>2</sup>), sise à la rue du 23-Juin 34, zone CA b.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 23 novembre 2011.

Secrétariat communal.

### Delémont

Requérant: Manuel Valina, route de Courroux 61, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 57, changement d'affectation d'un atelier-dépôt en un immeuble d'habitation pour 6 logements, construction d'un couvert à voitures (16 places), sur la parcelle N° 4180 (surface 2294 m<sup>2</sup>), sise à la route de Courroux, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 17 m 50, largeur 12 m 95, hauteur existante, hauteur totale existante; dimensions du couvert: longueur 20 m, largeur 18 m, hauteur 2 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC; façades: crépi, couleur rouge (saumon); couverture: existante; chauffage par pompe à chaleur.

Dérogation requise: Article HA2 RCC (degré d'utilisation du sol).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 21 novembre 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

### Glovelier

Requérant: Elektra Baseland (EBL), Mühlemattstrasse 6, 4410 Liestal; auteur du projet: Planair S.A., rue de la Vauche 6, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un bâtiment chaufferie pour chauffage à distance, comprenant silo à copeaux de bois, local citerne de 25000 litres, 3 cheminées, sur la parcelle N° 2285 (surface 860 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Places, zone d'activités AAa, plan spécial «Sur le Breuil».

Dimensions principales: Longueur 18 m 54, largeur 18 m 41, hauteur 5 m 79, hauteur totale 6 m 63; dimensions des trois cheminées: diamètre 70 cm, hauteur 16 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, structure métallique; façades: tôle de teinte anthracite; couverture: tôle de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 18 novembre 2011.

Secrétariat communal.

### Porrentruy

Requérants: Fabienne Rossi, Faubourg de France 8, 2900 Porrentruy et Jean-Pierre Cafiso, rue du Banné 10, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Jean-Pierre Cafiso, rue du Banné 10, 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et réaménagement des appartements existants dans le bâtiment N° 36, sis à la rue

de l'Eglise, sur la parcelle N° 126, zone Vieille Ville. Réaménagement des combles et création d'une chambre; ouverture d'une fenêtre en toiture côté ouest; isolation des combles du bâtiment. Conformément à la demande en permis de construire du 30 octobre 2011 et selon plans du 19 octobre 2011, datés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales du bâtiment: Existantes, sans modification.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie, isolation; façades: revêtement crépi, couleur existante; toit: toiture à deux pans, charpente en bois; couverture: tuiles «Vieille Ville», teinte rouge; chauffage: poêle et Thermoréseau.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 21 novembre 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

### Rossemaison

Requérante: Margrit Wacker, rue des Œuches 10, 2842 Rossemaison.

Projet: **Modification du permis de construire octroyé le 24 octobre 2008**, soit: aménagement d'un sous-sol avec places de stationnement, caves et locaux techniques, rehaussement de la hauteur du bâtiment, sur la parcelle N° 321 (surface 1132 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Œuches, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 15 m, largeur 10 m 50, hauteur 7 m 70, hauteur totale 10 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques Ytong; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles en béton de couleur anthracite.

Dérogation requise: Article HA 15 RCC (hauteur).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Rossemaison, le 15 novembre 2011.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE  
Service de l'administration  
et des finances  
Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy  
[saf@hep-bejune.ch](mailto:saf@hep-bejune.ch)



La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE cherche à la plate-forme Ressources documentaires et multimédia un-e

### **bibliothécaire à 60%**

#### **Votre profil:**

- formation complète dans le domaine de la bibliothéconomie;
- capacité de travailler de manière autonome et en équipe;
- sens de l'accueil et de l'animation;
- contact aisé avec le public.

#### **Nos attentes:**

- diplôme de bibliothécaire (ESID, BBS, HES) ou formation équivalente;
- maîtrise des outils informatiques de gestion et du logiciel Virtua;
- plusieurs années d'expérience professionnelle souhaitées.

#### **Vos tâches:**

- accueil du public, prêts, retours, renseignements, visites;
- assistance aux usagers de la médiathèque (enseignants, formateurs, étudiants, chercheurs) et formation à la recherche documentaire;
- responsabilité de secteurs d'acquisition (veille, commandes);
- catalogage, indexation, cotation;
- animation;
- participation à diverses tâches de gestion de la médiathèque et des groupes de travail.

**Lieu de travail:** Bienne.

**Entrée en fonction:** date à convenir.

#### **Procédure**

Les lettres de candidature parviendront, jusqu'au 9 décembre 2011, à M. Pascal Reichen, directeur de l'Administration et des Finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation bibliothécaire ».

Un complément d'information peut être obtenu auprès de M. Jean-Pierre Faivre, recteur, au N° 032 886 99 09, [jean-pierre.faivre@hep-bejune.ch](mailto:jean-pierre.faivre@hep-bejune.ch).

## Avis divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

### **Entrée en vigueur des statuts du Syndicat**

Les statuts du Syndicat d'agglomération de Delémont, adoptés par les communes membres du Syndicat, ont été approuvés par le Gouvernement le 16 août 2011.

Réuni en séance du 16 novembre 2011, le Conseil d'agglomération du Syndicat a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les statuts, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres du Syndicat.

Conseil d'agglomération de Delémont.

Le président: Pierre Kohler.

Le secrétaire: Henri Erard.

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, Porrentruy

### **Convocation à l'assemblée des délégués**

mardi 6 décembre 2011, à 20 heures, au Collège Thurmann.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 juin 2011.
4. Communications du président et des directeurs.
5. Budget 2012.
6. Proposition de vendre une petite parcelle de terrain à un propriétaire privé.
7. Démission, admission.
8. Divers.

Le comité.

## Avis divers



Loterie Romande  
Case postale 6744 • CH-1002 Lausanne  
Tél. + 41 21 348 13 13  
Fax + 41 21 348 13 14  
www.loro.ch

### TABLEAU DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIRAGE



La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.

Astro Eléments dès le 29.12.2011		Tranche de 420 000 billets à 5.– Valeur d'émission: 2 100 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.–	= 50 000.–
1	x	10 000.–	= 10 000.–
1	x	5 000.–	= 5 000.–
2	x	2 000.–	= 4 000.–
20	x	1 000.–	= 20 000.–
32	x	500.–	= 16 000.–
4 200	x	50.–	= 210 000.–
2 800	x	25.–	= 70 000.–
8 400	x	20.–	= 168 000.–
4 200	x	15.–	= 63 000.–
25 200	x	10.–	= 252 000.–
61 600	x	5.–	= 308 000.–
106 457 billets gagnants		=	1 176 000.–
25.35%		=	56.00%

Dico Bonus dès le 29.12.2011		Tranche de 800 000 billets à 7.– Valeur d'émission: 5 600 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	77 777.–	= 77 777.–
1	x	40 000.–	= 40 000.–
1	x	20 000.–	= 20 000.–
7	x	10 000.–	= 70 000.–
13	x	5 000.–	= 65 000.–
40	x	1 000.–	= 40 000.–
80	x	500.–	= 40 000.–
16 000	x	50.–	= 800 000.–
4 000	x	40.–	= 160 000.–
48 000	x	20.–	= 960 000.–
32 000	x	14.–	= 448 000.–
64 000	x	10.–	= 640 000.–
48 000	x	7.–	= 336 000.–
212 143 billets gagnants		=	3 696 777.–
26.52%		=	66.01%

Baraka dès le 19.12.2011		Tranche de 500 000 billets à 10.– Valeur d'émission: 5 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.–	= 200 000.–
1	x	20 000.–	= 20 000.–
2	x	10 000.–	= 20 000.–
3	x	5 000.–	= 15 000.–
20	x	1 000.–	= 20 000.–
20	x	500.–	= 10 000.–
10 000	x	50.–	= 500 000.–
10 000	x	40.–	= 400 000.–
10 000	x	30.–	= 300 000.–
10 000	x	25.–	= 250 000.–
32 000	x	20.–	= 640 000.–
15 000	x	15.–	= 225 000.–
35 000	x	10.–	= 350 000.–
10 000	x	5.–	= 50 000.–
132 047 billets gagnants		=	3 000 000.–
26.41%		=	60.00%